

Affiché

Le 05 MAI 2015

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-50
Reçu le 15/04/2015



Délibération n° 50

POLE ADMINISTRATIF

Séance du 9 avril 2015 à 19 heures
Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 11 possédant une procuration
5 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit), M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit)
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (tit) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit),
M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

FONTANES
FRANCOUES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES

Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)
M. NOUAILLES Serge (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),

LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY

M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

PRADINES

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. MIQUEL Gérard (tit),

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
SAINT GERY
TOUR DE FAURE
TRESPOUX-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAUUR Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

AR PREFECTURE

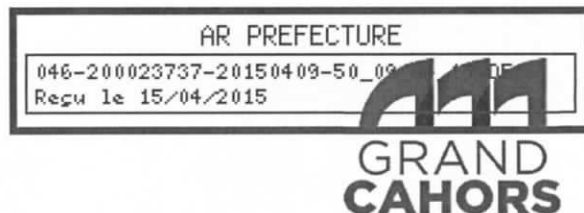
046-200023737-20150409-50_09_04_15-DE
Reçu le 15/04/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE ADMINISTRATIF – SPANC

Objet : SPANC : Création d'un "Emploi d'avenir"

A été adopté à L'UNANIMITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 avril 2015
Rapporteur : Jean PETIT

Rédacteur : Christine BRU / Eric FAGE
Service : SPANC

Objet : SPANC - Création d'un « Emploi d'avenir »

Mesdames, Messieurs,

Suite à sa réorganisation et à l'adaptation de son effectif en décembre 2013, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure ses missions récurrentes sans toutefois rattraper le retard du contrôle des assainissements existants cumulé depuis 2010.

Aussi, afin de résorber ce retard, il semble nécessaire de recruter temporairement un agent technique supplémentaire. Celui-ci devra suivre une formation interne relative aux techniques et diagnostics de l'assainissement non collectif.

Compte tenu des caractéristiques de ce poste et notamment de l'important volet formation, cet agent pourrait être recruté dans le cadre du dispositif Emplois d'avenir pour lequel l'État prend en charge pendant 3 ans 75 % de la rémunération brute mensuelle à hauteur du SMIC et d'importantes exonérations de charges. D'autre part, la Région Midi-Pyrénées a annoncé le déploiement d'un plan d'actions pour l'accompagnement des Emplois d'avenir, notamment en termes de financement de l'offre de formation.

Je rappelle à notre assemblée que le SPANC dispose d'un budget annexe et que la dépense supplémentaire en charge de personnel resterait largement compensée par la recette provenant des contrôles réalisés par l'agent après sa formation initiale.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

Vu la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 portant création des Emplois d'avenir,

- a- De créer un poste d'adjoint technique à temps plein au sein du SPANC dans le cadre du dispositif Emploi d'avenir à compter du 2 Mai 2015 pour une durée d'un an renouvelable ;
- b- De fixer la rémunération sur la base du SMIC durant la première année du contrat, au regard du statut privé du contrat, et de revoir éventuellement cette rémunération l'année suivante en fonction des formations et qualifications acquises ;
- c- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à mettre en œuvre les différentes mesures prévues dans le cadre de ce dispositif ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-50_09_04_15-DE
Regu le 15/04/2015

d- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes démarches et à signer tous les documents à cet effet.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE